26V0165DC – FOURNITURE, POSE ET EXPLOITATION DU PARC SANITAIRE DE LA VILLE DE TOULOUSE

Règlement de candidature

I) INFORMATIONS GENERALES

I.1) COMMUNICATION

Aucun dossier de consultation ne sera disponible au téléchargement pendant la phase « candidature ».

Pour cette phase « candidature » les entreprises pourront télécharger gratuitement l'avis d'appel à concurrence sur le site https://toulouse-metropole.marches-publics.info **référence acheteur 26V0165DC.**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) phase « dialogue » sera envoyé avec la lettre de consultation aux 4 entreprises maximum qui auront été préalablement admises.

I.2) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : **28 500 000** euros HT sur la durée totale du marché (**15 ans)**

II) DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET DES CRITERES DE SELECTION DES OFFRES ET DE LA CANDIDATURE

II.1) Description des prestations prévues dans le marché :

Le futur contrat comprendra les prestations suivantes :

- L'achat ou la location de sanitaires automatiques gratuits pour l'usager
- Travaux de pose des équipements et raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité
- Prestations de maintenance préventive des sanitaires
- Prestations de maintenance curative des équipements avec fourniture des pièces détachées
- Nettoyage et désinfection des sanitaires en fonction de la localisation des équipements (passages plus fréquents en centre-ville par exemple)
- Fourniture des consommables
- Reporting et suivi de performance
- Renouvellement du parc existant et contraintes de délais qui y sont associées : capacité du candidat à pouvoir fournir un nombre de sanitaires important dans des délais contraints.
- Entretien et maintenance des sanitaires existants (hors sanitaires automatiques)

II.2) Critères d'attribution des offres :
Critères énoncés ci-dessous

- Performances d'exploitation et de maintenance (30%)
- Performance économique et évolutivité (30%)
- Disponibilité et continuité de service (10%)
- Qualité de service rendu aux usagers (10%)
- Intégration urbaine et patrimoniale (10%)
- Performance environnementale et sociale (10%)

II.3) Critères de sélection des candidatures :

Les analyses des candidatures porteront sur les critères suivants :

- Pour le CRITÈRE 1 : Garanties et capacités financières : 10 %
- Pour le CRITÈRE 2 : Capacités techniques et organisationnelles : 50 %
- Pour le CRITÈRE 3 : Références et expériences sur des prestations comparables : 40%

RENSEIGNEMENTS PERMETTANT D'ÉVALUER LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :

Pour le CRITÈRE 1 : Garanties et capacités financières : 10 %

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires sur les 3 dernières années pour l'ensemble des activités de l'entreprise et pour l'activité objet de la présente consultation
- Solidité financière du candidat : bilans et comptes de résultat, capitaux propres, résultat net et capacité d'investissement ;

Pour le CRITÈRE 2 : Capacités techniques et organisationnelles : 50 %

- Capacités techniques du candidat :
 - Pour les prestations de maintenance le candidat devra détailler : la flotte de véhicules d'intervention, les outils de diagnostic, l'organisation des équipes de maintenance et des interventions de maintenance curative, le stock de pièces détachées ; les moyens humains associés à ces prestations (effectifs, l'organigramme, l'encadrement, responsables d'exploitation, agents de nettoyage et le personnel d'astreinte).
 - Pour les prestations de nettoyage le candidat devra détailler : la flotte de véhicules dédiés aux interventions, le matériel de nettoyage, les solutions de nettoyage et de désinfection, l'organisation des tournées ; les moyens humains associés à ces prestations (effectifs, l'organigramme, l'encadrement, responsables d'exploitation, techniciens de maintenance et le personnel d'astreinte).
- Organisation générale et outils d'exploitation : Le candidat présentera son organisation territoriale, ses agences locales ou régionales, ses moyens d'encadrement, son organisation d'astreinte, son dispositif de pilotage d'un contrat, capacité à assurer un service 24h/24. Présentation des outils dédiés à ce secteur d'activités.
- Capacité de l'entreprise à produire 60 sanitaires et procéder à leur installation : délais de production, acheminement, délais de pose, capacité de pose.

Pour le CRITÈRE 3 : Références et expériences sur des prestations comparables : 40 %

- Présentation des références du candidat sur les 5 dernières années et portant sur :
 - La fourniture ou la location de sanitaires automatiques (nombre de sanitaires similaire au projet porté par la Ville de Toulouse)
 - L'exploitation globale de sanitaires publics
 - Les prestations de maintenance d'équipements sanitaires automatisés
 - Les prestations de nettoyage et gestion de sanitaires publics
 - La présentation de retours d'expériences utilisateurs ou autres collectivités en présentant le taux de disponibilité atteints, indicateurs de qualité d'intervention, et tout autre élément d'appréciation

ATELIERS DE DIALOGUE COMPETITIF :
Le dialogue compétitif établi entre le pouvoir adjudicateur (Ville de Toulouse) et les candidats se déroulera sous la forme d'ateliers.
NB : Une description plus détaillée des ateliers sera fournie à chacun des 4 candidats ayant été retenus pour la phase du Dialogue Compétitif.

INDEMNITE POUR LES CANDIDATS RETENUS dans le cadre des ateliers :
Elle sera prévue, pour chaque candidat, à hauteur d'un forfait de 3000 euros pour l'ensemble des phases de dialogue.

FINANCEMENT :
Le projet est financé par les ressources propres de la Ville de Toulouse

III) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent :

1. Soit produire un e-DUME (Dossier Unique de Marché Européen) qu'ils compléteront sur le profil acheteur.
 NOTA : Si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

2. Soit répondre avec les formulaires DC1 et DC2, les documents fournis contiendront les éléments suivants :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail (ou DC1) ;
- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Renseignements concernant les garanties économiques et financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou DC2) ;
- Déclaration contenant les bilans et comptes de résultat, capitaux propres, résultat net et capacité d'investissement ;
- Déclaration concernant les effectifs de la société par activité (dont celle objet du présent marché en distinguant les Collectivités Territoriales des autres clients) pour chacune des trois dernières années.

Renseignements concernant les compétences techniques et professionnelles du candidat :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Déclaration concernant les effectifs de la société par activité (dont celle objet du présent marché en distinguant les collectivités territoriales des autres clients) pour chacune des 3 dernières années.

- Références pertinentes et de moins de 5 ans (collectivités et/ou autres entités) sur une couverture de prestations similaires en termes financiers, nature et volume.

- Et/ou tout autre moyen permettant d'apprécier les capacités techniques du candidat à réaliser ces prestations (moyens humains, techniques, organisationnels)

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve est apportée par tout moyen approprié.

Délais :
Avant de procéder à l'examen des candidatures, en cas de pièces, visées ci-dessus, manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue :
Conformément aux articles R.2161-24 à R.2161-31 du code de la commande publique, le dialogue se déroulera en phases successives, avec possibilité de réduire le nombre de candidats après chaque phase, sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Le projet est financé par les ressources propres de la Ville de Toulouse

Conditions de participation des Concurrents :

Aucune forme de groupement n'est imposée. Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements

Conditions d'envoi des plis :

Les conditions d'envoi des plis sont décrites dans le document mis en ligne sur la plateforme. Les candidats doivent obligatoirement transmettre, par voie électronique, leurs plis à l'adresse suivante : https://toulouse-metropole.marches-publics.info (référence acheteur 26V0165DC)